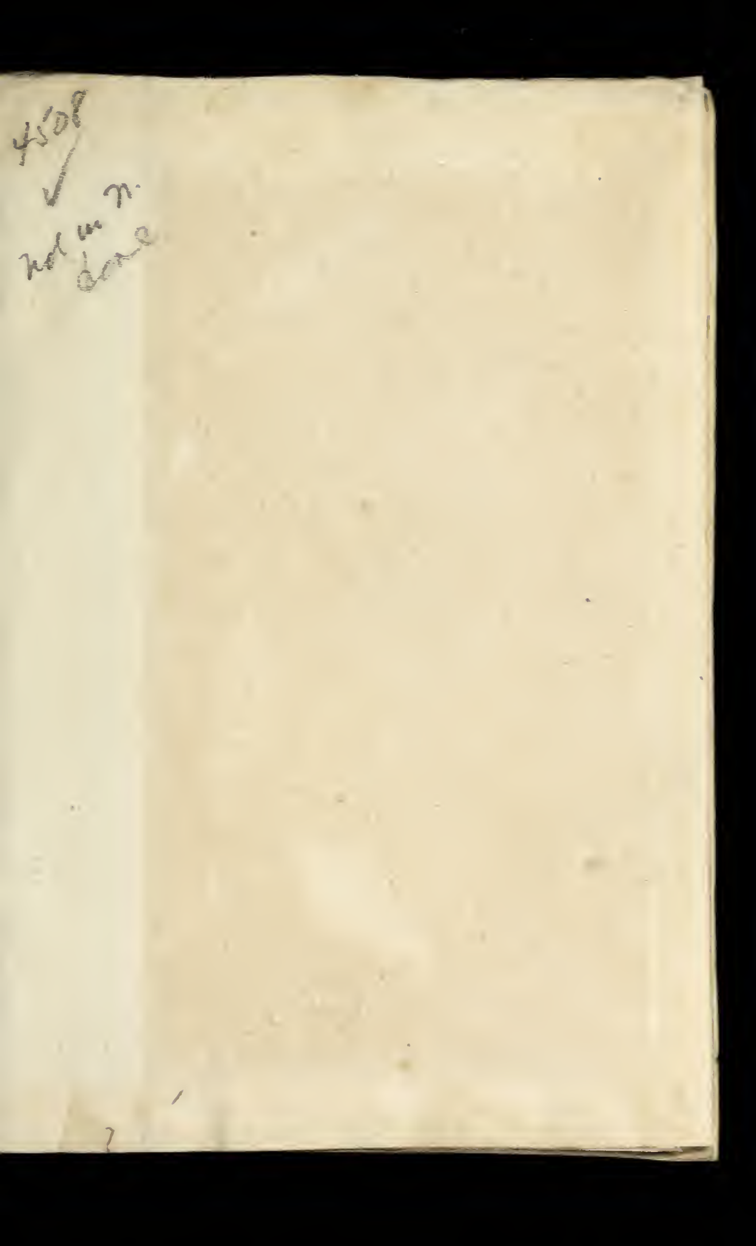




RESPONSE A VNE EPISTRE COMMENCEAMT, SEIGNEVR ELVIDE,

Où est traitté des massacres faits en France, en l'an 1572.

PAR PIERRE BVRIN, à Messire Guillaume Papon.

A BASLE,

PAR MARTIN COVSIN.

M. D. LXXIIII.

FRERE & amy, Quand i'eu veu de mes yeux le carnage fait en nostre fameuse ville de Paris, i'ouy plusieurs qui donnoyent leur iugement là dessus: mais il n'y eut vieille patenotriere, ny pauure rustique, Prestre, ny Moyne, docteur ny escolier de Sorbonne, ny autres des nostres ayant bonne ame, duquel les entrailles ne feussent meuës à pitié, & qui ne pronostiquast, que Dieu feroit bien tost quelque horrible vengeance de si execrables malefices. De ma part, combien que ie soye Zelateur de nostre religion autant qu'vn autre, & que ie visse les aduersaires d'icelle ruez par terre: toutesfois pource que ie n'en vouloye point aux personnes, & que telle façon de les opprimer estoit digne de tout blasme, & condamnable de toute condamnation: i'en fu tellement estonné, qu'il me sembla que nous fussions à la fin du monde, & en receu autant de tristesse en mon cœur, comme il est conuenable à vn homme qui n'a pas seulement la figure d'homme, & au dedans est du naturel pire qu'vne beste brute, mais qui vrayement est homme & humain. Alors ie n'auoye garde de penser, qu'il se pourroit trouuer quelqu'vn si deshonté, qui voudroit defendre tels parricides en public: Ie sçauoye qu'à l'ombre

d'vne eschole, souuent la ieunesse, pour exercer eloquence, traitte les louanges de la folie, ou de quelque autre tel suiect reprouué. Mais de publier vn escript oppugnateur de toute humanité & vertu, & establisseur de vice, d'iniquité, de cruauté bestiale, & mesmes d'impieté: ie n'eusse iamais cuidé que cela deust tomber en la pensee du plus grand Athee d'entre ceux dont le grand nombre deshonnore nostre France, & ce siecle malheureux. Mais i'ay esté trompé: car i'ay veu vne Epistre traduite de Latin en François, excusatoire des massacres faits au mois d'Aoust en ladite ville: & selon que ie suis curieux, ay tant recerché, que i'en ay sceu l'autheur. Il est des politiques, disant que leur corps estant a la Messe de leur gré & volonté, neantmoins leur ame est ailleurs: se dispensans de dire au plus loin de leurs pensee tout ce qui sert à leur auancement, desirant à ceux ceux qu'on appelle Huguenots, la victoire sur nous sans sueur & sans sang. Au demeurant en la doctrine de la Religion, accordant de tous points auec eux: mais pour le bien du repos qu'ils aiment sur tout, viuans comme nous, & en cest artifice constituans vn grand fondement de leur excellence par dessus l'vn

&

& l'autre party. Quand ils sont ensemble, ils s'applaudissent: mais quand ils sont à part & debatent auec leur conscience, ils sentent de terribles assauts, & neantmoins quand ils reuiennent en public, ils se voyent enuironnez des honneurs de court, ils s'oublient, ou dissimulent les poinctures de leur consciences, & poursuyuent tousiours leur train. En ceste secte nostre epistolier n'est pas le moindre, ny en autorité, ny en art de rhetorique, comme son epistre monstre: sur laquelle i'ay fait des animaduersions: combien que ie preuisse que si en chose si facile ie vainquoye, ce ne me seroit pas grand honneur: & si ie succomboye, ce me seroit grande honte. Quoy que soit, il te plaira voir ce que i'en ay fait: & tu verras que comme nostre homme est doux de sa nature, aussi ie le traicteray sans aigreur, & le reduiray sans grande violence a tel poinct que ses armes luy cherront des mains. Assieds-toy donques, & regarde noz escarmouches par les treillis de ta fenestre. Ie m'en voy commencer de l'assaillir par la teste: dy-moy en bonne conscience, ô toy excellent personnage à desguiser les veritez, & industrieux aduocat de mauuaises causes, pourquoy au tiltre de ton œuure as-tu fait supprimer ton nom? Est-ce

pour n'auoir que faire d'honneur ? Nenny. Car tu n'as pas l'estomach si desgousté, qu'il reiette l'hõneur cõme vne viande fade : Mais comme les plus modestes philosophes, & mesmes traitans du mespris de la gloire, ont declaré leur nom, pour auoir honneur de leur bien-faits : aussi as-tu supprimé le tien, pour n'auoir point blasme de ce que tu as mal fait : Qui meriteroit bien que tu fusses flestri d'vne tache infame & orde : toutesfois ie pardonneray à ton nom, puis que tu veux qu'il soit caché, & que par là tu te monstres tout honteux d'auoir fait vn tel ouurage. Quelque autre venant de l'eschole d'Aristote, te reprocheroit, qu'il est mal seant à vn homme prouect en aage comme toy, d'estre honteux: car tu ne debuois auoir fait chose dont tu peusses auoir honte. Et quelque Catonien te demandera, Mon amy, qui te faisoit faillir? Mais ie n'vseray point de telle seuerité, & ne debattray point contre toy, mais seulement contre l'autheur de ton Epistre : car tu dis plus bas, que tu as prins ce labeur, seulement pour obeir à ceux qui te peuuent commander: Et ie m'asseure que quand tu vois ton Epistre, tu en es tellement esmeu, comme vne pauure mere, quand elle voit, qu'au lieu d'vn beau fils

elle a enfanté vne beste monstrueuse, & te fus ses volontiers auorté de ce genre d'escrit, si Iuno te l'eust permis, Or le mal estant fait, la nef estant rompue, il ne restoit que ceste table du naufrage, que ton nom fust ignoré. Celuy qui fait folement, cele son nom sagement: car encore qu'il oye mesdire de son faict, & que il en mesdie luy-mesme, il ne luy en peut chaloir. Prenons ores le commencement de l'Epistre. Tu te plains qu'il court de meschans bruits contre les massacreurs. Il est vray que ils parlent de choses meschantes, mais qu'ils soyent faux, tu ne le dis pas: aussi ne faut-il, Car qui seroit si impudent, qui par sa langue, oseroit semer faux bruits par l'Alemaigne, nation non legere à croire, ny lointaine du pays, où les executions memorables ont esté faites, pour estre incontinent reputé vn menteur abominable, & pour estre griefuement puni par les loix estroittement obseruees audict pays? Qui seroit tellement contempteur de sa vie, qui controueroit faux blasmes, & par iceux prouoqueroit contre soy le iuste courroux des grands de la terre, lesquels n'ont iamais faute de flateurs prouoquans leur largesse par fausses louanges, & defendans leurs insignes meschancetez pour estre bien-venuz

& fauoriz? On n'oseroit descourrãt son nom, escrire, ou de iour ouurir la bouche, pour mentir des choses depuis trois iours en vn theatre esleué deuant les yeux de plusieurs grands peuples, faites par gens sans foy, sans Loy, & sans religion, qui ont commis les enormitez, desquelles l'infamie eternelle deriuera sur ceux d'entre nous qui ne les blasmeront infiniment. Tu parles de la partialitè des hommes. O l'heureuse partialité, si on se fust separé de la compagnie des sanguinaires! O la malheureuse consorce, quand on s'est assemblé auec les brigans! disant, Venez auec nous, mettons embusches au sang, engloutissons-les comme vn sepulchre tous vifs & entiers, comme ceux qui descendent en la fosse, &c. *Et pleust à Dieu que ceste ligue fust finalement soule du sang qu'elle regorge, auquel la France s'en va noyee! Et pleust à Dieu que les partialitez premieres eussent duré, puis que souz pretexte d'allier les parties, se counoit vn dragõ veneneux, qui maintenant deuore ce florissant Royaume, & fait horreur mesme à Satan son pere! Pensez-vous, massacreurs detestables, qu'en haine des Hugnenots nous trouuions bon, que vous nous ayez arraché l'oliue des mains, & porté d'Italie*

d'Italie des engins à feu pour nous remettre en plus grãde combustion que iamais ? Apres tu dis que nous auons de nostre costé aucuns hommes de bien & de vertu, lesquels parlant de ce faict, disent le laid estre beau, comme les forcenez amoureux. Quelle espece de gens de bien nous proposes-tu ? Quand on lira toute la philosophie, quãd on refueiltera toute l'antiquité, on n'en trouuera point de telle. Nous lisons bien, Malheur sur vous, qui dites le bien mal, & le mal bien. *Mais pourquoy trauaillõs-nous iour & nuict, pour apprẽdre le vray, si les gens de bien embrassent le faux? Or dy-moy, ie te prie, si tes gens de vertu gauchent ainsi de la verité au recit de ce faict, que doyuent faire les meschans, dont nostre parti abonde ? Ie le dy pour la verité, & suis bien certain aussi qu'il y a des bõs entre nous: & ceux-la ne se delectent point à mentir, ains condamnent apertement les massacres & les massacreurs. Ceux qui font autrement, font tresmal: & n'y a transport d'affection, dont tu les couures, qui les puisse excuser. Tu confesses qu'en la iournee des massacres, les audacieux ont sans loy & sans authorité commis plusieurs actes dignes de reprehension. Icy tu vses d'vne figure appelee Appetissement. Car*

tu deuois dire qu'en ces iours-là les diables encharnez auoyent rompu leurs chaines, & commis par sanglante malice des maux innumerables dignes de toutes les peines infernales. Il me semble que ie tombe moy-mesme en la faute que ie repren: car ie dy peu au prix de ce qu'ils meritent. Mais qu'y feroye-ie, puis que nostre langue n'a point de mots pour exprimer suffisamment l'indignité de leurs faits inhumains. Tu dis qu'ils sont des nostres: mais ia pourtant ne m'aduienne que ie les vueille iustifier. I'aime mieux ensuyure Papinian, qui dit sur le visage de Caracalla, Il est plus facile de faire le mal, que de l'excuser. Ie ne suis pas de ceux lesquels hayans l'vn, trouuent ses vertuz vices, & aimans l'autre, trouuent ses vices vertuz. Si ie faisoye cela, tu me blasmerois, comme tu blasmois n'aguieres pour ceste faute aucuns de nostre parti, & voyois la faute d'autruy, non pas la tienne. Outre ladite figure, tu vses d'vne finesse, sur laquelle tu as insisté depuis le commencement: c'est, que tu confesses & condamnes vne partie du mal, pour te preparer le chemin à persuader que le demeurant du mal n'est pas mal. De ceste ruse l'inuenteur & pere de mensonge a vsé de tout temps. Mais

ie

ie te prie, personnage excellent (car tu aimes mieux ce nom que le tien) où t'addresses-tu pour vser de ruse? Certes quand tu serois habillé de ruses de cap en pied, ce genre d'hommes appelez Huguenots, te mettroyent tout nud sur le quarreau, pour estre ridicule aux passans par la vergongne de ta nudité: & ce ne seroyent point les vieux guerriers de leur trouppe, qui ne voudroyent que te regarder d'vn œil terrible pour te couurir entierement de confusion: mais se leueroit quelque soldadin, qui te pourmeneroit de sorte, qu'en peu d'heure tu serois desfiguré de playes. Tu as veu aussi bien comme moy, de leurs iouuenceaux, discourans les plus hautes matieres auec tant d'eloquēce & philosophie, qu'ils nous sembloyēt estre miracles du monde. Ceux qui leur veulent mal de mort, encore confessent-ils cela d'eux. Ie dy donc, qu'ils te traiteroyēt en pietre, si tu n'auois vsé de bonne precaution, en te rendāt inuisible par la suppression de ton nom. En quoy ie loue ton aduis. Ie te cognoy bien, mais ie ne leur en diray mot. Venons au reste. Peu apres tu opposes Iustice à Raison. Le Roy (dis-tu) en feroit iuste & exemplaire punition, s'il ne craignoit que cela fust desraisonable pour la circonstāce du faict. Qui en-

tendit iamais vn langage ſi perplex & tortu? Dy-nous clairement ſi le faict tel qu'il eſt, eſt puniſſable ou non? S'il n'eſt point puniſſable, pourquoy dis-tu qu'il le voudroit volontiers punir? S'il eſt puniſſable, où es-tu Iuſtice, où es-tu maintenant, dame Iuſtice? Ie crie tant que ie puis, mais tu ne m'entens point: car tu es trop loin. Et ce iour-là (dis-tu) le populaire eſtoit eſtourdi. Ie pẽſoye que tu vouluſſes deſcharger les meſchãtes humeurs des Chefs ſur les membres inferieurs, iouxte la ſentence, Les grands faillent, & de leur vice, les petits ſouffrent le ſupplice *Mais apres tu adiouſtes indefinitement, Que les hommes eſtoyent agitez de fureur & de rage. Aduiſe que tu comprẽs ſouz le mot d'Hommes. Puis tu nous fais rire, quand tu veux aſſigner la raiſon de ceſte rage. Qui penſes-tu qui croye, qu'on enrage auec raiſon? Tu dis que le Roy eſtoit en danger. Ouy, d'eſtre le plus heureux Roy qui iamais fuſt. Nous le voyons à preſent, & l'euſſions veu ſi nous n'euſſiõs eu les yeux bandez. Tu dis, Que ton naturel eſt humain, que tu en pleuras, que tu en cuidas mourir. Pleure encore, mais n'en meurs point: Car la Iuſtice n'en feroit non plus de cas, que des morts, pour leſquels tu as pleuré. Mais en la calamite d'au-*

d'autruy, tes larmes furent incontinẽt taries. Tant y a, que leur ſang meſlé auecq le pleur des gens de bien, crie vengeãce, que Dieu leur fera pour certain, & bien aſpre & terrible: Mais ce n'eſt pas à nous de ſçauoir les moyẽs ny l'heure Tu adiouſtes que les inhumanitez & cruautez y eſtoyẽt indifferẽment exercees: Apres tu dis, Que le mal procedoit ſeulemẽt de la legereté du peuple. Tu reniẽs à ce que ie diſoye tantoſt, O pauure populaire! il te faut vn Tribun. car le premier ordre ſe deſcharge pour te charger. Tu te monſtres plaiſant, quand tu compares le peuple de Paris à vne tempeſte d'orage, & à vn torrẽt deſbordé. Si tu n'eſcriuois à vn Polonois, ie diroye que tu te mocques de nous Frãçois, qui cognoiſſons bien ce peuple-là, & en pourrions alleguer beaucoup d'exemples. Mais pourquoy feriõs-nous demonſtration de ce, que les chaſſieux voyent clairement? Tu dis, Que l'eſmotion populaire ne pouuoit eſtre arreſtee par l'authorité du Senat, ny par la cohorte Pretoriane, ny par la preſence du Roy. A qui croirons-nous? à ce porteur, ou à l'autheur qui dit,

Quand en vn peuple grand ſedition ciuile,
A cruauté ſanglante eſmeut la tourbe vile:
Les cailloux, les brandons de feu volent par l'air,

Et l'horrible fureur fait les armes bransler.
Si d'auenture alors suruient quelque homme sage,
Homme de grauité, qui monstre son visage,
On voit ce furieux caler voile, & dresser
L'oreille, pour ouyr ce qu'il veut prononcer.

Mais qu'ay-ie à faire de te conuaincre? veu que soudain tu te contredis, discourãt longuement sur la louange des François, touchant l'honneur & reuerence qu'ils portent à leur Prince. Tu monstres bien que qui oppugne la verité, s'enferre luy-mesme, & se iette où il ne veut pas tomber. Ie t'attendoye en ce passage, duquel ie passe à ton narré. Tu dis que l'Admiral vn des principaux officiers de la Courõne, fut de guet à pand blessé d'vn coup d'harquebouze pres du logis du Roy, & que ceste audace estoit vne offense faite cõtre la propre personne du Roy, & bastante pour renoueler la guerre ciuile. Bon Dieu, quel crime tu nous narres! Quelle peine pourroit-on excogiter, pour dignement le punir? Car il a esté le commencemẽt de precipiter le Roy & le Royaume du haut degré de sa felicité. Mais qui a fait cela? qui a suyui ce meschant? qui l'a apprehẽdé? ou qui luy a fait son procez, au moins par contumace? Qui a fait iustice de luy, ny des autheurs & complices de sa malheureuse entreprise? Icy ta narration est muette: Si est-ce

est-ce que traiter ce poinct estoit bien à propos, voire necessaire pour ta defense. Que dis-tu bon Aduocat? c'est icy qu'il te faut faire teste, non pas te retirer aux cachettes de silence. Tu cōdamnes le faict: que ne cries-tu dōc selon le deuoir de ton office, qu'il soit puni? car il en est meshuy temps. Mais ie recognoy que i'ay tort de te tācer: Pardōne-moy, ie te prie: Car tu fais l'office d'vn sage Aduocat, aimāt mieux te taire, que plaider deuant les parties. Je passeroye quelques entrees de ta narration, si elles ne faisoyent grandemēt contre toy: car tu dois sçauoir que iamais cōiurateurs ne tindrent la façon que tu dis. Ceux qui veulēt faire mal, ne menacēt point. Ce mot est vulgaire, Tu me menaces, tu ne me feras point de mal. Mais au rebours, on sçait que ceux qui ont conceu quelque meschanceté insigne, ne font point de brauade: ains dissimulent, font bonne mine, cōtrefont les doux & les humbles, se cachent en leurs aguets, comme les bestes de rapine en leurs tasnieres, se baissent le vētre tout plat contre terre, pour de plus grand' force & violence se lancer sur la proye. Bref, ils sont gracieux, tant qu'ils ayent enfanté leur malheureux dessein: Et qu'ainsi soit, demande aux massacreurs. Mais venons au principal de ta

defense. Assauoir, à la coniuration espouuantable, de laquelle tu es criminel, ô pauure bon hõme! car c'est toy-mesme qui l'as faite, elle est de tõ inuẽtion, tu l'as couuee, tu l'as esclose: Il te faut donc condamner comme coulpable de leze maiesté. Certes quand ie la lisoye, ie pensoye ouyr vn Sinon ayant les mains attachees derriere le dos, & pronõçant deuãt les Troyẽs sa harangue, tissue de mensonges artificieuses: Ou biẽ vn de ces esclaues, lesquels és Comedies de peur des estriuieres, enfilent cauteleusemẽt vne longue trainee de bourdes longnemẽt premeditees. Mais pẽses-tu, nouuel Anexagore, que tu nous faces entẽdre que la neige est noire? Sommes-nous gens de delà l'eau? N'auiõs-nous pas des yeux & des oreilles, pour sçauoir ce qui passa, nous estãs sur le lieu? Es-tu charmeur ou enchanteur? Penses-tu que par ignorance crasse nous ignorions ce que tout le monde sçait? Les autheurs, les conseilliers, les executeurs des massacres ont-ils pas escrit, & parlé en tant de lieux? Ne se sont-ils pas glorifiez que le massacre leur a serui d'vne curee? N'onti-ls pas prins plaisir de descrire leurs beaux gestes au long? & si leur recit est comparé auec le tien, ils s'accordent comme chiens & chats. Pẽses-tu que ceux des nostres,

qui

qui ont rien de bien au vêtre, te sçachent gré, pour auoir fait la guerre aux reliques des tres passez par fourbes? sur lesquels appuyant ta cause, tu gastes tout. C'estoit assez & trop, d'auoir mal fait, sans y adioindre le vain parler. Certes quand ie t'ay represente à mes yeux tel que ie t'ay cognu autresfois, ie n'eusse pas pensé que tu deusses dire telles choses: mais quand ie considere la qualité de la cause, dont la deffense t'est commandee, ie ne trouue point que tu peusses autrement dire. Tu as donc fait rage de rhetoriquer: mais ce n'est pas tout. car il y a des veritez si euidentes, qu'elles ne peuuent estre obscurcies par langue quelconque, tant soit-elle diserte: & si ferme, qu'vn Aduocat de glace les retiendroit contre ton effort. Bien est vray qu'il n'est rien si clair, qu'on ne puisse mettre en question: Or si la presente question pouuoit estre debatue par arraisonnemens, ce me seroit plaisir de la debatre: mais comme elle gist en faict, & ne puisse estre debatue que par, il est, non est, si est, & le demeurant de la dispute vsitee entre les harengieres de Paris, & tels conflicts me soyent infiniment odieux, ie me trouue en peine. Ie pourroye bien au vray & au long deduire les entreprises, les menees, & les exploits: & par

l'opposition de la lumiere, ces tenebres s'esuanouiroyent incontinent. Mais c'est vn grand œuure, qu'il vaudra mieux reseruer à celuy qui escrira l'histoire. Que me reste-il donc? sinon de dire, que tu dis beaucoup, mais tu ne prouues rien. Tu me parles bien d'vne coniuration faite: Mais dans combien? en vn moment. Mais dequoy? de renuerser l'estat d'vn grand Royaume. Mais par quels? par ceux qui estoyent venuz aux nopces royalles auec le velours, non pas à l'effusion du sang royal, auec appareil d'armes. Mais cõtre qui? contre vn Roy qui leur auoit fait plus de demonstration d'amour & de faueur, qu'ils n'auoyẽt iamais desiré, & (comme tu dis en vne autre part) qui les cherissoit comme ses mignons. Mais en quel lieu? où ils s'estoyent souz la foy du Roy, cõmis & exposez à la gueule de leurs ennemis. Mais en quel temps? quand ils n'estoyent pas vn contre six mille: & quand bien ils eussent esté de toutes parts du Royaume amassez en vn lieu, ils estoyent presques aneantiz en nombre d'hommes de guerre, par plusieurs pertes de batailles. Mais pour quelle occasiom? pour vn coup duquel la guerison estoit prochaine. Où en es-tu maintenant excellent Rhetoriqueur? si ton Epistre farcie de

telles

telles bayes pouuoit rougir, elle auroit hõte de ta honte. Tu parles de trois delateurs. O que tu as dextrement choisi ce nombre! non pour aucun mystere de la philosophie Pythagorique: mais chacun peut bien penser, pourquoy tu en as mis trois en ieu. Or dy-nous, qui sont ils? nommes-les. tu n'as garde: ou si tu nõmes, tu nommeras quelques trespassez, tant tu es fin. Mais ie te deliure de peine: L'vn s'appeloit Monsieur de Chimaire: l'autre, Monsieur Hippocentaure: l'autre, messire Ventinole: &, afin que tu le sçaches, il y auoit vn quatrieme, appelé monsieur de Nugiuendo. Tu leur faisois tort de supprimer leurs noms. Car ils meritoyẽt non seulement d'estre nommez, mais qu'on leur dressast au Palais des statues de bronze, &, cõme ils sont, ils seroyent tousiours hommes en figure. Aussi tu ne nommes point tes coniurateurs, fors qu'vn: si meritoyẽt-ils que leurs noms fussent dits, & grauez en lames de fer à perpetuelle ignominie. Mais laissons les tels qu'ils sont. Comment sçais-tu que tes indicateurs ont deferé? tu ne dis pas que tu l'ayes ouy, ny que tu ayes veu leurs depositions, ny que iamais on ait donné coup de plume pour les escrire. Tu en parles donc par ouyr dire: Car si tu le sçauois plus

certainement:certainement tu l'eusses dit,cõme grãdement seruãt à ta cause. Tu dis qu'ils s'accorderent du faict, comme fleutes, en tous les poincts, grands & menus, principaux & accessoires. Il n'en faloit pas tant dire, pour bien venir à ton poinct. Car il y a tel accord, qui est grandement suspect de mensonge,& tel discord, qui deliure les tesmoignages de suspicion de faussete Ceux qui sont exercitez ès iugemens l'ont ainsi trouué:& le bon S. Chrysostome le sçauoit bien dire, parlant de l'accord des quatres Euangelistes. Croy donc que s'il est rien de l'accord dõt tu parles,tes delateurs auoyent ensemble apprins leur rollet, & puis se presenterẽt en Theatre,l'vn apres l'autre, pour mieux iouer la Tragedie. Mais il est bõ d entendre commẽt tu les fais parler. Ils aduertirent, dis-tu, le Roy, que sa maiesté, la Royne sa mere, Messieurs ses freres,& tous les Princes du sang s'en alloyẽt despeschez le lendemain. C'estoit donc fait des Princes,qui estoyent de mesme Religion auec tes coniurateurs, & ne leur cedoyent en zele, & leur attouchoyent d affection cordiale, d'alliance & de consanguinité: D'autre costé, leurs plus grands ennemis, & Messieurs de Guise mesmes deuoyent estre espargnez: car tu ne par-

les

les point que la coniuration fust contr'eux. Voy que tu ne parles trop, & ne parles pas assez. Tu dis qu'ils descouurirẽt la coniuration faite, pour trãsporter la couronne de France ailleurs. Ceste delation ou n'est point, ou est fausse selon toy. Car tu parlois n'aguieres en tels termes, Que les François ne sçauroyent aimer, ny endurer autre Roy, que leur Roy naturel & legitime. Or tu sçais bien de quelle nation estoyent ces pauures massacrez. Tu te enueloppes donc aux laqs de repugnance, si tu ne caches quelque secret souz ce mot de Roy naturel & legitime: duquel mot ie ne fu iamais desiuné. Aussi le mot d'ailleurs nous est obscur. Tu sçais que la loy dit, que qui tache l'hõneur d'autruy, ne doit point vaguenauder par l'incertain. Est-ce en Espagne, que ceste Couronne deuoit estre trãsportee? Les Espagnols aduouëront bien (au moins si ceux qui viennent de là, & ne sont point suspects, nous disent vray) qu'ils ont en horreur la memoire desdicts massacres: mais ny eux, ny leur Roy, ne t'aduouëront point, qu'ils ayent pretendu à ceste Couronne. Si tu le dis, garde de tomber en leurs mains: sinon, il te faut nõmer l'autre Prince estranger, pour lequel se faisoit la coniuration, non sans son intelligence, puis que le

profit, c'est assauoir la Courõne, luy en deuoit reuenir sur la teste. Il te faut declarer par quelles magies il dressa en si peu d'heure vne si haute & si importante entreprinse: quels estoyẽt ses Pacolets, ses volatiles ambassadeurs, & ses tourbillons. Car commẽt penses-tu persuader qu'vne grande cõiuration a esté faite, si tu ne declares les moyens? Regarde en vn miroir, & tu te verras bien laid: encores plus laid, si tu consideres que l'Admiral gisoit au lict impotẽt des deux mains. Il estoit donc en bel estat, pour conduire l'execution d'vne si dangereuse forfaiture. Tu pouuois dire qu'il estoit gairi, & que pour la seureté de sa personne, & la commodité de sa retraite, si mal succedoit, il auoit differé ladite execution iusques à sa guerison: On eust creu cela aussi bien que le demeurant. Maintenant ie te demande quelle recõpense a esté donnee à tes delateurs? Tu sçais que par les loix elle leur est deuë: Tu sçais que Vultur ce messager intelligent, & ministre de la cõiuration Catilinaire fut amplemẽt salarié, pour l'auoir indiquee: combien qu'il ne le fist pas de son gré: mais ayant esté surprins auec les lettres des coniurateurs addressees à leur Chef. Toutesfois tu ne parles point que tes miserables delateurs, ayent esté recom-

recompensez d'vn pauure sold. A delateurs de vent, payemẽt de fumee. Ie te demãde aussi, qui a iamais ouy dire, qu'entrepreneurs de crimes de leze Maiesté fussent poussez non par malice ne meschanceté, mais par colere & erreur, & qu'ils fussent gens de bien & craignãs Dieu, mesmes tresloyaux & tresaffectionnez seruiteurs du Roy? Iamais brigand inueteré, iamais homme pollu de toutes sortes de sacrileges, iamais hõme extremement meschant, & abandonné des medecins, ne tint ce langage que tu fais sortir de la bouche de tes delateurs. Il faut dõc dire, qu'ils surpassent les meschancetez de tous les meschans. Et de ce ne faut douter: Car aussi tu leur fais dire deuant la face du Roy, que pour ne faillir de foy à leurs cõpagnons, ils eussent volontiers coupé la gorge à tous les viuans de la terre, sans excepter la Royne espouse du Roy, les Princes & Princesses du sang, pourueu qu'en ce massacre vniuersel, le Roy, la Royne-mere, & messieurs ses freres ne fussent cõpris. Quiconque parle ainsi ou il est forcené, ou l'outrepasse des meschans, & pernicieux. Soit l'vn, soit l autre, ils ne sont point croyables: & toutesfois tu dis que sur telles delatiõs furent fondees les sentences, dont l'executiõ a fait decouler riuieres de sang par

toutes les parties de ce Royaume. Sur meschant fondement, meschãt edifice. Tu dis que les delateurs deduisirent par le menu les circonstances de la coniuration: mais tu te gardes bien d'en exposer pas vne. ce qui estoit requis pour biẽ defendre ta cause. Ie cognoy que d'vn costé tu as esté aucunemẽt consciẽtieux: & de l'autre, tu as bien aduisé, que qui fait ce que tu fais, doit estre restraint en paroles, de peur qu'il ne se fourre d'où il ne se pourroit pas despestrer. Si tu eusses bien au long representé la deposition de tes delateurs, tu m'eusses ouuert vne grande sale d'escrime pour te choquer. Tu eusses dit, que la coniuration fut faite à minuict, en la garde-robbe, sans lumiere, en nombre de cinq ou six: & incontinent ie t'eusse entortillé en beaucoup d'absurditez & incompatibilitez. Mais tu m'as bien deceu par ton silence. Ton Epistre est bien longue, si est-ce qu'il y a de grandes omissions: tu eusses bien fait, si de bonne heure l'eusses donnee à Vulcan pour la corriger. Tu parles de la deliberatiõ prinse par les vieillards, nõ pas ceux qui conseillerent à Roboam de soulager son peuple, mais de ceux qui tancerent le Roy, pource qu'il ne vouloit estre Neron: mais tu ne dis pas à quelle heure fut tenue ceste cõsultation

tation. Tu dis que finalement le Roy se laissa vaincre au conseil des malins. Comment dis-tu cela? veu que nous auons veu plusieurs lettres enuoyees par sa Maiesté, où il desauouë tout le faict desdicts massacres: & mesmes dit, que pour asseurer sa personne de la violence des massacreurs, il fut contraint de se reserrer au Louure, auec le plus de garde qu'il peust. D'auantage, tu dis que le Roy en ladite consultation, remonstra, qu'il ne voudroit condamner personne sans l'ouyr: & profera autres telles sentences dorees, & dignes de l'Empereur, qu'on surnôma Philosophe. Qui pouuoit donc esbransler vn Roy fondé sur raisons si bonnes & si certaines? Cesse de nous vouloir persuader que de Roy il se fit Tygre. Nous à qui le nom de Roy est & sera tousiours sacré, auguste, & venerable, ne t'en croirons point. L'exemple domestique du feu Roy son pere, Prince tresdebonnaire, ne luy permet d'estre cruel. Si nous l'auions ouy de noz oreilles donnant le consentement que tu dis, encores derogerions-nous foy à noz sens, veu que par ses lettres il dit le contraire: ou dirions, que ceux qui luy demanderent congé de souiller leurs mains au sang de la Noblesse Françoise, luy firent ceste demande, auec condition

que s'il vouloit, cela se feroit, & si non, aussi: Et que les armes, & les guerres ciuiles ont rendu si licentieux ceux qui sont autour de luy, que ils font ce qu'il ne veut pas, & ne font pas ce qu'il veut: Qu'ils ne reuerent son sceptre, ne sa Iustice, pource que l'audace & la force sont deuers eux: Et toutesfois, depeur qu'on ne die que le Roy est degradé de son authorité en effect, il dit contre son cœur, qu'il s'accorde à leurs mauuaises volontez. N'as-tu pas dit cy deuant, qu'il auoit fait tant de beaux decrets contre l'harquebouzier qui blessa l'Admiral? & toutesfois rien de ce qu'il en auoit ordonné, ne fut executé. Et tantost tu diras, que tous les massacres, hors Paris, furent faits contre ses ordonnances expresses. Bref, il a veu, & void beaucoup de choses à son grand regret & desplaisir: Toutesfois il les souffre, pour n'y pouuoir à present remedier. Cependant il espere que Dieu le deliurera de ceste seruitude: & lors il fera iustice. Nous auons tant cheminé, que nous sommes venuz aux boucheries de Paris, où, selon le conte de ceux qui disent le moindre nombre, fut tué en diuers iours de sept à huict mille personnes, sans respect d'aage ny sexe, de religion, ny d'estat: Les vns, apres auoir payé rançon, precipitez du haut de leurs

maisons,

maiſons, en iettant hurlemens eſpouuantables, comme ceux qui eſtoyent dans le taureau de Phalaris, creuerent miſerablement ſur le paué. Les autres furẽt occis d'autre façon, ſelon l'appetit beſtial de quiconque vouloit en ces iours-la gagner le prix de cruauté. Et aduint que qui monſtroit ſon bras couuert iuſques aux eſſelles, de boudins, ceruelats, & ſang humain, eſtoit priſé plus que le Roy. Les ornemens du barreau, les perles des ſieges iudiciaux, l'honneur des Academies, les colomnes des ſciences, la gloire des forts & vaillants, la fleur de la vieilleſſe, la verdeur de la ieuneſſe. tout cela fut fauché par la fauſſe faux de ces fauſſaires, traiſtres, & deſloyaux Cannibales. Leur bourrelerie ne s'arreſta pas aux viuans: mais fut exercee en infinité de ſortes à l'encontre des mort. On parloit auparauant pour vn exemple de remarquable deſloyauté, des veſpres Siciliennes: & à iamais on parlera des matines Pariſiennes, leſquelles furent bien ſonnees & brimbalees, non pour conuoquer les Parroiſſiens à la meſſe: mais pour conuier les beſtes farouches à manger les hommes. Ceſte execution fut commencee le iour & feſte de ſainct Barthelemy: auſſi eſtoit-il conuenable. Car en tel iour les tyrans infideles,

escorcherent tout vif ce bon sainct, & le tourmenterent non comme vn homme, mais comme vne pauure beste. Ainsi firent noz chaircuittiers, ayans surprins les pauures gens gisans en leurs licts, chacun en son logis. Estoyēt ils pas, à ton aduis, en bon train, pour executer ce mesme iour, la coniuration que tu as forgee? Tu dis, que quelques vns des conspirateurs eschapperent: Si est-ce qu'il estoit aussi aisé d'attraper les vns, que les autres. Il ne eust cousté non plus de les raffler, que de massacrer plusieurs des nostres, par haine ou enuie de butiner. Parquoy la cause desdicts massacres ne fut pas ceste tienne coniuration, de laquelle il ne se parla vn seul mot, iusques apres le scandale horrible. Alors il falut inuenter quelque grand forfaict, pour pallier la plus cruelle execution qui fust faite depuis la constitution du monde, & adoucir les Princes estrangers irritez du cas: & craignans que le mal s'estendist en leurs territoires, comme il s'estendit par toutes les parties de la France, où les traces de Paris furent suyuies. Car il y eut des porteurs de secrettes & sourdes commissions, qui presserent instamment la besongne, disans bien sçauoir de la viue voix du Cōmettant, son intention estre, que tous

fai-

faiſans profeſſion de ceſte religion, ayans peu ou prou moyen de faire remuement, enſemble les ſuſpects, fuſſent raclez incontinent, & ſans delay, & n'en demeuraſt aucun de reſte, ſi n'eſtoit quelque beliſtre auec ſes galoches, pour ſeruir de mocquerie. A cauſe dequoy il s'en enſuyuit innumerables meurtres inhumains en diuers lieux du Royaume. Il ſe trouua en vne ville barbare que tu cognois bien, des mutins, qui attacherent aux replis de leurs chapeaux les oreilles des maſſacrez en guiſe d'eſcuſſons. Voila comment la puiſſance des tenebres a eſté la ſource commune d'où ſont deriuez les vns & les autres maſſacres, combien que tu en excuſes aucuns, & condamnes tous les autres. Vray eſt qu'en l'execution d'iceux, il y eut quelque diuerſité. Car nous ſçauons par bons aduertiſſemẽs, que hors Paris, il y eut des Courts de Parlement, qui ne conſentirent point aux maſſacres, diſans, qu'il faloit proceder contre les coulpables par forme de iuſtice: toutesfois ſe laiſſerent eſcouler, & reſpõdirent aux ſolliciteurs de cruauté, Prenez-les donc vous-meſmes, & les crucifiez, noz mains ſeront innocentes de leur ſang. *Auſſi nous ſçauons qu'il falut en aucuns lieux auoir bourreaux de louage. Car*

plusieurs mesmes de ceux qu'ō estimoit les plꝰ cruels, & les plus affectiōnez à nostre religiō, refuserent les charges de massacrer cōme indignes d'hommes. Mais à Paris rien de tout cela. Encores triomphes-tu pourtant, en faisant comparaison de Paris auec les autres villes. Si ailleurs (dis-tu) on a chastié les massacres, ie ne vous en sçauroye que dire, &c. Bō Dieu, quel homme tu es! Tantost tu sçauois ce qui est autant caché, comme ce qui n'est aucunement point, & maintenant tu ignores ce, dont la nouuelle certaine a couru par tout. Ie te feray donc sçauoir, qu'on ne parle aucunement de les chastier. Les estrangers s'en esmerueillent. Nous en sçauons la cause, & en sommes marris, ie dy, s'il y a en nous quelque scintille de vertu. Mais il nous faut attendre la saison, qu'impunité n'aura plus vogue en ce Royaume: Alors on fera des proclamatiōs, & y sera obei: on dressera des potences, & les coulpables y seront attachez. Ce ne serōt plus masques, comme celles de Paris, que tu nous as cy deuant ramenteuës. Or ay-ie (ce me semble) suffisamment chastié ta coniuration. Celle des massacreurs sera punie quand il plaira à Dieu. Je ne respondray point aux flatteuses louanges dignes d'un Gnaton courtisan, où tu t'a-

t'amuſes. Car il me ſouuient que quand elles furent leuës en preſence de quelques ſauetiers, Sifflez, *diſoit l'vn* ,Bouffez, *diſoit l'autre. Bref, la boutique reſonnoit de riſee. Mais ie ne paſſeray pas vn beau mot que tu dis, Aſſauoir, que depuis lés premiers troubles, les cœurs des François ne furent iamais vniz de plus grande liaiſon d'amour, qu'à preſent: A cauſe dequoy, par maniere de dire, les maſſacres eſtoyent deſirables. Ie trouue icy beaucoup de fautes. Je ne ſcay ſi elles ſont tiennes, ou de ton tranſlateur. Premierement, chacun ſent les effects contraires à ce que tu dis. Jtem, il te faloit eſtre memoratif de ce que tu auois dit au commencement, Que la condition de ce ſiecle eſt miſerable, auquel ſe trouue tant de partialité. Item, Pren que ie ſoye en paix, pource que i'ay par violence tyrãnique coupé la gorge à mes principaux aduerſaires, & tiẽs le pied ſur la gorge des autres, de ſorte qu'ils n'oſent ſe remuer: Diras-tu que leur cœur & le mien ſont vniz? Non. Car force, non pas amour, eſpouuantement, qui n'eſt pas bon gardien de duree, & non franc vouloir les contiẽt en ſubiection. D'auantage, diſant que noz cœurs ne furẽt iamais plus vnis, tu ne nies pas qu'ils n'en ayent eſté autant. Pour n'auoir*

rien de meilleur, falloit-il desirer les massacres? Je croy que iamais tu ne fis tant de fautes en si peu de paroles. En apres, tu parles de quelques registres: mais c'est à ta mode, passant par dessus, sans rien specifier. Si tu produisois quelque extrait ou abbregé d'iceux, nous les impugnerions. Puis mesdisant des sourds, ausquels souuent tu auois fait la reuerence, & magnifié leurs gestes, tu resueilles la memoire des afflictions passees, contre les prohibitions du Roy contenues en ses Edicts. Et pourquoy ne le ferois-tu? veu qu'en ce temps on estime seruir aux loix estre vne miserable seruitude. Mais vn iour le Roy aiguisera la poincte de sa iustice à present rebouchee.

Venons en fin à tes arraisonnemens: car il me tardoit que i'y fusse, pour auoir meilleur moyen de luicter. Et pour y paruenir, ie me suis iusques icy hasté legerement: mais à ce que ie voy, nous aurõs bien tost fait. Car combien qu'en tes comptes fabuleux ton Epistre n'a esté que trop longue, quand elle vient aux raisons, elle est si raccourcie, qu'elle trousse & conclud briefuement son propos par trois petits poincts. Le premier, est vn exemple: Le second, vne Loy: Le dernier, vne raison. Or voicy

voicy l'auantage que ie te donne. Ie dy que quand toutes les choses contenues en ta narration seroyent vrayes, la procedure que tu loues est damnable, par les raisons & maximes de droict indubitables, que le Roy allegue en ton Epistre. Ausquelles tu opposes l'exẽple du Senat Romain, Lequel ordonna (ce dis-tu) que sans attendre autre confection de procez, le Cõsul feroit mourir incõtinent Lẽtulus, Cethegus, & les cõplices de la cõiuration Catilinaire. Pour te conuaincre sommairemẽt & de plain; voy pres d'icy la boutique d'vn Libraire: Entrons dedans, tu trouueras que ladicte cõiuration descouuerte à Ciceron Consul, par Fuluia, & par les ambassadeurs de la Gaule Transalpine, le tout par luy rapporté au Senat, & la cité estant pleine de bruict de ceste entreprise, la plus maudite qui fut iamais auparauant ces massacres: Catilina pourtant ne daigna bouger, aussi le Senat n'auoit rien ordonné d'aigre contre luy, Seulemẽt (comme il auoit accoustumé és dangers extremes) auoit donné charge au Consul, de pourueoir à ce que la Republique ne tombast en aucun inconuenient. Ce qu'il feit diligemment, & sans tumulte ny trouble, donna tel ordre, feit si bonguet, & posa si bonne garde, que Catilina ne

peust mordre ne regimber. Cependant ce traistre faisoit l'asseuré, & le vingt & troisieme iour, apres auoir esté descouuert, osa bien entrer en la Court, pour dõner sa voix au Conseil public. Mais le Consul cria tant contre luy, qu'il l'en feit desloger: & non seulement luy permit de sortir de la ville, mais l'exhorta de ce faire. Lendemain Catilina faisant semblant d'auoir peur, non de la Iustice, mais de ses ennemis particuliers, quitta la ville, pour s'aller ioindre à Mälius son cõpagnon, qui n'estoit pas loin, auec vne forte & puissante armee. Mais il laissa de bons Lieutenants, garnemens semblables à luy, contre lesquels, sans les nommer, le Consul harengua au Senat: Toutesfois les pria de suyure leur Chef, se contentans de garder la Republique en seureté. Mais comme ils demeurassent obstinez en leur conspiration, & battissent le fer chaudement, & la ville s'en allast assaillir par dedans & par dehors: Toutesfois pource que les indices de la coniuration n'estoyent du tout si clairs comme le soleil du Midi, & qu'il se pouuoit trouuer quelque malheureux & perdu qui en eust douté, Le Consul n'osa mettre la main sur personne, iusques à ce que par sa vigilante sollicitude, il attrapa la coniuration

toute

toute viue, surprint les lettres & messagers, les ouyt & reouyt à part, & rendit indubitable ce qu'il sçauoit desia. Alors il fait venir deuers soy cinq des coniurez, leur acare & confronte les indicateurs, tire de leur bouche la volontaire confession de verité: assemble le Senat, par l'aduis duquel met ces cinq en libre garde, chez cinq personnages honorables de la ville: tire plusieurs copies des indications, escrites de la main de cinq Senateurs, icelle diuise par toute l'Italie, & par toutes les prouinces, afin qu'il n'y eust personne qui reuoquast sadicte procedure en doubte & difficulté, mais que les coulpables fussent condamnez par le iugement commun de tous hommes. Derechef consulte le Senat, lequel tout bien veu, disputé, & consideré, ordonna que ces cinq seroyent executez à mort, auec publication de leurs biens, & leurs complices pourroyent deposer les armes dans vn temps prefix: Quoy faisans, seroyent tenuz pour immunes de ladicte conspiration. Cest arrest fut executé contre les cinq, sur l'heure du vespre, en vn lieu secret de la prison: toutesfois il ne fut point touché à leurs biens. Voyla cõment auec vn peu d'eau, le Senat esteignit vn grand feu. Iuge maintenant s'il fit mourir les hommes soudainement,

ſans confiction de procez. Ie m'eſbahy de toy. Ce ſeul exemple ſuffiroit, pour maſſacrer les maſſacres que tu defens. Si tu continues, il ne faut que te laiſſer faire, pour auoir la victoire contre toy. Ie t'accorderay bien qu'en la ſuſdicte procedure, la forme des iugemens criminels accouſtumee ne fut pas du tout ſuyuie: Dequoy pluſieurs gronderent, mais bien vne plus exacte, moins ſuiecte à corruption de teſmoins & de iuges, plus aperte, plus douce, plus longue, & autant contraire à celle des maſſacres, comme le blanc au noir: Car le pauure Conſul craignant de faire quelque faute à ſon coup d'eſſay, ne faiſoit vn ſeul pas, ſans l'aduis du Senat. Pour venir au ſecond poinct, il faut propoſer vne queſtion, Si vn Preſidẽt de Prouince a bien & loyaument fait ſon procez à vn criminel, & l'a condamné à mort, & le criminel appelle de ſa ſentence: Eſt à ſçauoir ſi le Preſident le doit executer, nonobſtant l'appel. & la loy que tu allegues dit que non. Toutesfois ſi contre vn criminel apprehendé en ſedition ſanglante, ou briganderie manifeſte, il execute deuant que la cauſe d'appel ſoit iugee, non pour haſter la peine, mais pour preuenir quelque grand imminent peril, & incontinent s'en excuſe enuers le Prince, & luy fait entendre

dre la cause qui l'a esmeu à ainsi passer outre, & elle est trouuee raisonnable: Et en ce cas l'execution ne luy tournera point à mal, pour dire qu'elle est attentatoire sur l'appel, & que le President n'a point deferé l'honneur qu'il deuoit au Prince, auquel auoit esté appelé. Cela est vray: Mais si la sentence, & par consequēt l'execution estoit iniuste, il faudra que monsieur le President porte sa teste sur vn eschaffaut. Or pour decider si ceste allegation sert ou dessert à l'excusation de noz massacres, pren tel iuge que tu voudras, ie ne le recuse point. Veux-tu que soit vn enfant? Ie m'y accorde. Pour la fin, tu dis qu'il faut euiter vn extreme danger, & se sauuer des brigands par quelque moyen. Ie l'accorde, s'il est bon, expedient, & loisible: Mais quoy que puisse aduenir, il ne faut riē faire de mauuais. Or s'il est mauuais, & contreuenant à tout droict diuin & humain, de condamner vn homme sans l'ouyr (ce que tu n'oserois nier, non pas le Diable mesme, car tous les liures sont pleins de ceste reigle) Qu'est-ce de massacrer les hommes à milliers? les trancher à lopins à la façon de Medee, & à l'appetit de quiconque veut essayer si son harnois coupe bien: couurir la France de dueil, la remplir de gemissements

de vefues & orphelins, violer par vne enragee malignité les Edicts du souuerain Magistrat, rendre ses commandemens ridicules, empuantir les airs de la corruption du sang humain respandu comme eau au long & au large, remettre la barbarie en possession, desnuer le Royaume de ses ornemens, le tout sans aucune forme ne figure de iustice: & puis sans aucune vray-semblance, charger de faux crimes, nommement vn seul, impersonnellement quelque peu d'hommes, Contre tant & tant d'autres cruellement occiz ne pouuoir intenter aucune accusatiō, non pas mesmes en mentant, & toutesfois ne faire aucun semblant de vouloir punir, ny les ministres, ny les autheurs & cōducteurs de tant de maudictes meschancetez: qu'est-ce autre chose qu'vn profond abysme de maux? O Dieu! qui nous en deliurera? Qui sauuera ce peuple des malheurs qui luy pendent sur la teste? Personne: car il est obstiné, Il ha le col endurci, & ne se repent point. Parquoy, ie n'estriueray plus, ie ne debattray plus de chose trop claire, c'en est trop debattu. Ce que i'en ay fait soit imputé à celuy, qui n'a eu erubescence d'excuser, ce que tous les siecles condamneront.

Or puis que ie ne luy doy plus rien, & que

ie luy ay satisfait à tout, ie reuiens à toy, mon Frere & amy, & te prie, que quād tu seras en tes plus grandes deuotions, tu pries Dieu que les Turcs & infideles ne puissent iamais entendre l'histoire de ces massacres: ou s'ils l'ont entendue, qu'ils l'oublient incontinent, afin qu'elle ne leur soit en scandale & empeschement de se ranger à la religion Chrestienne: Et que les Chrestiens en facent leur profit, redoutans les iugemens de Dieu, lequel punit les reprouuez, leur ostant l'entendement & l'vsage de raison, & les abandonnant au desir de leur sensualité brutale, de sorte qu'ils emmoncelent mal sur mal, & quand leurs meschancetez sont paruenues à leur comble, il les tourmente de toute rigueur, & leur fait commencer icy bas leur enfer. Aussi descouure les hypocrisies, & mesmes en ce monde punit ceux qui mettent leur confiance aux hommes, & s'appuyent sur des rouseaux cassez: punit les maux secrets, & les autres que les Iuges de ce monde laissent impuniz, & ne laisse pas d'enuoyer la mort aux bons, pour les mettre en repos. Or quand le grand iour sera venu, il monstrera aux meschans ceux qu'ils ont transpercez, & lors il y aura du pleur, mais il n'en sera pas temps. Que la representation de ces

choses nous face penser de pres à nous, & nous face dependre du Souuerain : à la conduite duquel ie te recommande de tout mon cœur: & te prie, Frere & amy, qu'en tes prieres il te souuienne de moy. A Dieu.

De la Palisse, ces Calendes de Ianuier, 1573.